



## Feuille d'information pour partenaires économiques de travaux de projet et de bachelor Mécanique

La présente feuille d'information règle la procédure de préparation des travaux de projet et des travaux de bachelor (thèses de bachelor) des étudiant-e-s à la Haute école spécialisée bernoise Technique et informatique (BFH-TI), dont les thèmes sont proposés par des partenaires économiques.

### 1. Volume et calendrier des travaux de projet et de bachelor

**Travail de projet 1** (charge de travail 180 heures par étudiant/e)

- Répertorier et analyser la problématique
- Établir un catalogue des exigences
- Collecter des informations
- Évaluer les informations en vue de la qualité et de l'applicabilité
- Élaborer et évaluer différentes variantes de solution
- Choisir une approche
- Élaboration technique détaillée

**Travail de projet 2** (charge de travail 120 heures par étudiant/e)

En complément au travail de projet 1

- Planification du projet
- Élaboration détaillée d'une variante de concept, qui sera ensuite traitée et mise en œuvre dans le travail de bachelor

**Travail de bachelor** (charge de travail 360 heures par étudiant/e)

- Examen critique des résultats du travail de projet 2
- Év. corriger et compléter les résultats du travail de projet 2
- Élaborer une solution
- Réduire en matière d'ingénierie le nombre de variantes et finalisation
- Réaliser la solution
- Évaluer la qualité et la scientificité des résultats
- Documenter le travail dans une forme adaptée et un style approprié
- Présenter les résultats

<b>Travail de projet 1</b>	<b>Études à plein temps</b>	<b>Études à temps partiel</b>
Approbation des propositions jusque	S24	S51
Début	S38	S08
Remise	S03	S24

  

<b>Travail de projet 2</b>	<b>Études à plein temps</b>	<b>Études à temps partiel</b>
Approbation des propositions jusque	S51	S24
Début	S08	S38
Remise	S18	S44

  

<b>Travail de bachelor</b>	<b>Études à plein temps</b>	<b>Études à temps partiel</b>
Début	S19	S45
Remise	S26	S03



## 2. Choix des thèmes

Le partenaire économique propose le thème.

Si le partenaire économique est l'employeur de l'étudiant/e, le thème ne peut pas concerner le domaine d'activité de l'étudiant/e chez le partenaire économique. L'enseignant/e décide si le thème peut être traité ou si la problématique doit impérativement être adaptée.

L'enseignant/e attribue le thème à l'étudiant/e pour traitement.

## 3. Travail autonome

Les problématiques doivent être accomplies seul ou en groupe de trois personnes max. Le lieu de travail se trouve généralement à la BFH-TI, exceptionnellement sur demande aussi chez le partenaire économique. Les étudiants/es s'engagent à accomplir le travail de manière autonome. Toutes les sources d'information, y.c. les sources orales, telles qu'entretiens avec le partenaire économique, doivent être mentionnées dans la bibliographie. L'étudiant/e tient un journal de travail.

## 4. Encadrement

Les étudiants/es sont encadrés/es par des enseignants/es de la BFH-TI. Le partenaire industriel désigne une personne de contact. Des entretiens communs ont lieu au besoin.

## 5. Évaluation

L'enseignant/e de la BFH-TI qui accompagne le travail évalue de manière égale les tâches partielles «Appréhension du problème / Concept », «Calcul / Théorie», «Exécution / Essais» ainsi que «Rapport / Présentation».

## 6. Convention

Une convention entre la Haute école spécialisée bernoise Technique et informatique (BFH-TI), l'entreprise et l'étudiante ou l'étudiant règle les droits et obligations des parties concernées dans le cadre du travail de projet ou de bachelor (par ex. les droits de propriété intellectuelle et la confidentialité).

## 7. Contact

Si vous avez des questions, Monsieur le Prof. Roland Hungerbühler, directeur de la division Mécanique, ([roland.hungerbuehler@bfh.ch](mailto:roland.hungerbuehler@bfh.ch), T + 34 426 43 74), y répondra volontiers.